CONSEIL MUNICIPAL



Procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juillet 2020 par voie dématérialisée, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Duchêne, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 3 juillet 2020.

Nombre de membres en exercice: 29

Président de séance : Monsieur Duchêne, Maire.

Adjoints présents :

Madame Penot, Monsieur Le Coz, Madame Fouchet, Monsieur Droguet, Madame Denigot, Monsieur Quélard.

Conseillers présents :

Messieurs Carpentier, Croguennec, Guillaume et Pichon, Madame Abi Fadel, Monsieur Lefebvre, Mesdames Aligand et Évain, Monsieur Maréchal, Mesdames Jacot et Vadureau, Monsieur L'Haridon.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Remande, pouvoir donné à Monsieur Croguennec.

Madame Hurtel, pouvoir donné à Madame Penot.

Madame Torlay, pouvoir donné à Madame Denigot.

Madame Massicot, pouvoir donné à Madame Fouchet.

Monsieur Jouan, pouvoir donné à Monsieur Lefebvre.

Madame Lanson, pouvoir donné à Monsieur Pichon.

Madame Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Droguet.

Madame Cadoret, pouvoir donné à Madame Aligand.

Monsieur Brégain, pouvoir donné à Madame Jacot.

Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Lefebvre.

Ordre du Jour

Rapport de Monsieur le Maire

Élections sénatoriales - désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.

Questions diverses£

DÉLIBÉRATION N° 2020-081 - ÉLECTIONS SÉNATORIALES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Rapport de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le nombre des délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires, ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2020,

Considérant que tous les conseillers municipaux étant délégués de droit, il convient de procéder à l'élection de huit suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection des suppléants comme suit :

a) Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Les plus âgés :
 - Monsieur Louis Le Coz
 - Monsieur Jacques Carpentier
- Les plus jeunes :
 - Madame Audrey Aligand
 - Monsieur Loïc L'Haridon

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Deux listes ont été déposées, composées comme suit :

- Liste Redon Ensemble
 - 1) Madame Laurence Cariou
 - 2) Monsieur Alain Sevestre
 - 3) Madame Michelle Chauvin
 - 4) Monsieur Dominique Vinouse
 - 5) Madame Marie Salitra
 - 6) Monsieur Christophe Uguen
 - 7) Madame Chantal Noblet
 - 8) Monsieur Roland Bailleul

Liste Redon Demain

- 1) Madame Estelle Jean-Baptiste
- 2) Monsieur Gaétan Hairault
- 3) Madame Nelly Clodic
- 4) Monsieur Nicolas Régis
- 5) Madame Claire Niol
- 6) Monsieur Jean-François Lugué
- 7) Madame Stéphanie Brault-Pitaud
- 8) Monsieur Alain Berhault

c) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28

1^{re} répartition :

Ont obtenu:

- liste Redon Ensemble : 22 voix
- liste Redon Demain : 6 voix

Le quotient applicable est : 28/8 = 3.5

La liste Redon Ensemble obtient : 22 : 3,5 = 6,28, soit **6 sièges** La liste Redon Demain obtient : 6 : 3,5 = 1,71, soit **1 siège**

7 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 8ème siège :

Liste Redon Ensemble : 22 : (6+1) = 3,14

Liste Redon Demain 6:(1+1)=3

La liste Redon Ensemble emporte ainsi ce 8ème siège

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Redon Ensemble : 7 sièges Liste Redon Demain : 1 siège

DIT que les suppléants élus sont :

- 1) Madame Laurence Cariou
- 2) Monsieur Alain Sevestre
- 3) Madame Michelle Chauvin
- 4) Monsieur Dominique Vinouse
- 5) Madame Marie Salitra
- 6) Monsieur Christophe Uguen
- 7) Madame Chantal Noblet
- 8) Madame Estelle Jean-Baptiste

THÉMATIQUES ABORDÉES EN QUESTIONS DIVERSES

1) Conseils Municipaux

- Monsieur L'Haridon demande les dates des prochains conseils municipaux de fin d'année.
- Monsieur Duchêne lui répond que des calendriers répertoriant l'ensemble des instances (conseils et commissions) pour 2020 et 2021 vont leur être communiqués. En ce qui concerne les conseils municipaux, deux options ont été prises en octobre et décembre.

2) Conseil Communautaire

- Monsieur L'Haridon souhaite savoir si l'équipe majoritaire présentera un candidat à l'élection du Président de Redon Agglomération qui aura lieu le 15 juillet prochain, et à défaut des candidats aux postes de vice-présidents.
- Monsieur Duchêne lui répond qu'il ne sera pas candidat à la présidence de l'Agglomération afin de privilégier sa fonction de Maire. Des postes à la vice-présidence seront proposés par des candidats de l'équipe majoritaire.
- Monsieur L'Haridon demande si le Maire soutiendrait le groupe minoritaire si ce dernier souhaitait une délégation à l'Agglomération. Cette délégation pourrait concerner les transitions écologiques et alimentaires.
- Monsieur Duchêne précise qu'il défendra d'abord les candidatures de la Majorité.

3) La Politique Culturelle

- Monsieur Droguet réagit à propos d'un article dans la presse pointant l'absence de la politique culturelle de la Ville mais aussi au niveau de l'Agglomération.
- Madame Évain rappelle que la Ville a fait le choix de ne pas nommer d'Adjoint à la Culture et qu'il s'agîtlà d'un signal donné à l'ensemble des acteurs de la Culture. Selon elle, la Majorité ne peut pas se plaindre du ressenti exprimé par les acteurs de la culture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Pascal Duchêne Maire de Redon